Image not found or type unknown

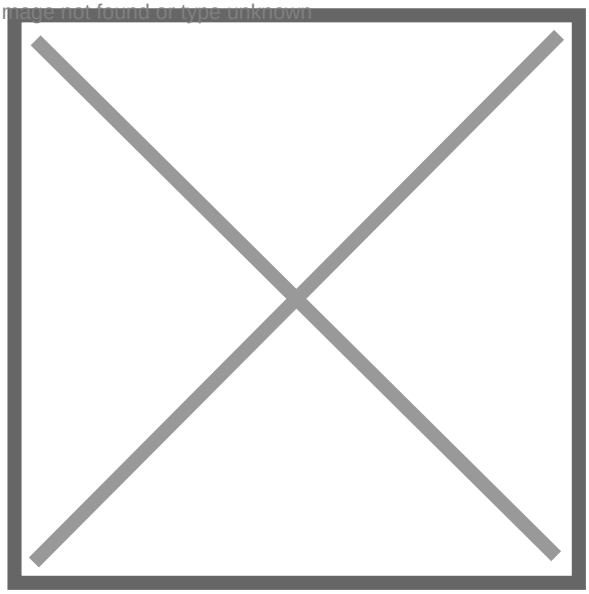

Refus de dérogation scolaire pour une petite soeur

Par **gwen_old**, le **30/08/2007** à **10:29**

Ma fille de 5 ans est scolarisée depuis 3 ans dans une école publique dans une autre commune que celle de mon lieu de résidence, je souhaite scolarisée sa petite soeur dans la même école. J'ai fait une demande de dérogation (en Juin) arguant du fait que mon conjoint et moi travaillons sur cette commune, que nous employons une assistante maternelle également sur cette commune et que sa grande soeur est scolarisée dans cette école(j'ai fait le même dossier il ya 3 ans et la réponse a été positive). Cependant en Juin 2007 la réponse du maire de cette commune est négative, il refuse de scolariser ma seconde fille dans cette école, il a demandé cette année aux maires des communes environnantes de signer une convention afin que les maires des autres communes participent financièrement aux frais de scolarités des enfants de leurs communes, le problème est que le maire de ma commune refuse de signer cette convention, il me dit qu'il a toutes les structures pour acceuillir ma seconde fille sur sa commune. J'ai rencontré les deux maires mais ils restent sur leurs positions. Je suis dans une impasse, ils restent bornés tous les deux, aucun ne souhaite voir l'intérêt des enfants et de ma famille, ils m'ont dit que si je souhaitais les laisser sur la commune, je pouvais les mettre dans le privé, je peux aussi retirer ma grande d'une école qu'elle adore pour les mettre ensemble dans une autre école ou encore mieux les mettre dans des écoles différentes! Je me retrouve seule face à une décision administrative que je refuse, personne ne vois l'intérêt des enfants ils ne pensent qu'à leurs intérêts financiers. Je ne comprends pas pourquoi il y a 3 ans ma grande a pu rentrer dans cette école et que maintenant pour des questions d'argent on voudrait nous faire changer ses habitudes scolaires!
Pouvez vous m'aider à régler ce problème, j'ai essayé de leur faire comprendre mais je ne sais plus quoi faire à présent.
Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés